

## Revue du Nouvel-Ontario

REVUE DU  
NOUVEL-  
ONTARIO

*Résistances, mobilisations et contestations. L'Association canadienne-française de l'Ontario (1910-2006)*, Michel Bock et Yves Frenette (dir.), Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne française, 2019, 383 p.

Gabriel Poliquin

Number 44-45, 2019–2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1109511ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1109511ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut franco-ontarien

### ISSN

0708-1715 (print)

1918-7505 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Poliquin, G. (2019). Review of [*Résistances, mobilisations et contestations. L'Association canadienne-française de l'Ontario (1910-2006)*, Michel Bock et Yves Frenette (dir.), Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne française, 2019, 383 p.] *Revue du Nouvel-Ontario*, (44-45), 189–213. <https://doi.org/10.7202/1109511ar>

## **Résistances, mobilisations et contestations. L'Association canadienne-française de l'Ontario (1910-2006)**

Michel Bock et Yves Frenette (dir.), Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne française, 2019, 383 p.

**GABRIEL POLIQUIN**

*Olthuis van Ert.*

Michel Bock et Yves Frenette du Centre de recherche en civilisation canadienne française ont assemblé une superbe monographie qui raconte, en six textes savants, l'histoire de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), porte-parole politique de la minorité francophone de l'Ontario.

Je me suis intéressé à cet ouvrage, car je savais qu'il enrichirait mes connaissances sur l'évolution des droits linguistiques en Ontario, sujet qui anime une bonne partie de ma pratique d'avocat plaideur. Je m'attendais à être informé sans être diverti, mais c'est à pleines dents que j'ai mordu dans cet ouvrage dont la lecture est aussi agréable qu'instructive. Ce livre m'a fait l'effet d'un vieil album-photos, jusqu'alors inconnu, dont les images ont donné vie à des histoires de famille qui n'étaient illustrées jusqu'alors que par mon imagination. Ma famille est franco-ontarienne depuis quatre générations, au moins ;

ce livre m'a fait constater que ces anecdotes familiales étaient, en réalité, des faits et des événements à caractère historiques.

L'ACFO est indéniablement au centre de l'histoire franco-ontarienne. Ainsi, un peu comme on découvre toute une époque en lisant la biographie d'un seul personnage historique, la lecture de ce livre fait redécouvrir un passé qui a abouti à un résultat fascinant : les Franco-Ontariens, dont le nombre n'a jamais dépassé 10 % de la population de la province. Aujourd'hui, ce pourcentage est tombé à moins de 5 %, mais les Franco-ontariens bénéficient de droits collectifs d'importance disproportionnée relativement à leur poids démographique. Comment explique-t-on ce dénouement? Comme nous le font apprécier tous les auteurs de cette monographie, c'est l'organisation politique des Franco-Ontariens à travers l'ACFEO, puis l'ACFO, puis l'AFO, qui est à l'origine de cette heureuse évolution.

### **Chapitre I : Les années pionnières (1910-1927)**

Dans un premier chapitre, Michel Bock et Serge Dupuis racontent la genèse de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO) et les premiers combats qui ont fait sa raison d'être. En 1910, soit quarante-trois ans après l'Acte de Confédération, l'idéal d'une dualité nationale franco-anglaise s'est plutôt éméchée en une amère opposition entre, d'un côté, l'impérialisme anglicisant et, d'un autre, le nationalisme canadien-français.

Dans ce contexte, l'ACFEO se veut la « championne des droits 'nationaux' des canadiens-français en terre ontarienne » (p. 15). Le droit à l'éducation est le principal « champ de bataille » (p. 16) de l'ACFEO et pour cause : l'Ontario émerge tout juste du XIX<sup>e</sup> siècle, époque où

l'éducation publique revêt un nouveau mandat, celui de construire les « imaginaires nationaux » (p. 16), comme l'expliquent Bock et Dupuis :

L'école, courroie de transmission par excellence entre l'élite et la masse, devait permettre à la première de modeler l'esprit de la seconde en fonction d'une certaine idée du bien commun et de transmettre à l'élève la conviction qu'il partageait une expérience historique et, par conséquent, un destin avec une communauté qui dépassait largement, encore une fois, les limites de son milieu immédiat. La mutation de la mission de l'école au XIX<sup>e</sup> siècle était donc intimement liée à la question nationale, elle-même inséparable des transformations idéologiques et institutionnelles qui ont accompagné l'avènement de la modernité (p. 17).

Selon une certaine vision de la Confédération, les Canadiens ne bâtissent pas une seule nation, mais deux nations en une. En conséquence, l'idéal de dualité nationale se décline nécessairement en dualité scolaire. Dans leur article, Bock et Dupuis partagent avec le lecteur une perspective fort intéressante sur la conception de l'école de la minorité et de son évolution. Outre son mandat d'enseigner le curriculum provincial, l'école franco-minoritaire d'aujourd'hui a deux missions additionnelles, missions plutôt défensives et remédiatrices, à savoir le maintien de la langue et de la culture françaises, ainsi que la construction identitaire. Or, les revendications scolaires de l'ACFEO s'inscrivent plutôt dans un contexte de construction nationale ; il ne s'agit pas autant de préserver la langue française que de réclamer, pour les Canadiens-français, la place qui leur revient au sein du projet national. « Ce n'était donc pas au nom de la suprématie des autorités scolaires locales que l'on prit la défense de l'école française (ou bilingue) en Ontario, mais au nom des intérêts supérieurs d'un des deux peuples fondateurs

du Canada, conformément à la logique du nationalisme canadien-français » (p. 18).

Évidemment, Queen's Park ne se fait pas, à l'époque, la même idée de ce projet national. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la classe politique ontarienne vise l'homogénéisation du système scolaire public et, du même coup, l'abolition des écoles bilingues anglo-françaises et anglo-allemandes mises sur pied par les commissions scolaires locales. Le parti orangiste trouve un allié inattendu en l'évêque oblat de London, Michael Francis Fallon, qui lui aussi revendique l'anglicisation des écoles « séparées » afin de limiter les « brèches » dans la population catholique de son diocèse (p. 33). C'est face à ces deux pressions qu'est fondée l'ACFEO le 20 janvier 1910 avec, à sa présidence, le sénateur Napoléon-Antoine Belcourt.

L'ACFEO est, dès sa fondation, un rassemblement de l'élite canadienne-française de l'Ontario réunissant la classe politique et la classe cléricale. L'ambition des congressistes fondateurs est vaste : « L'ACFEO se voulait bien plus qu'un simple groupe de pression chargé de parler au nom de la population canadienne-française de l'Ontario et de faire valoir ses intérêts. Elle ambitionnait surtout de réaliser l'édification d'un 'regroupement compact, solide et permanent de tous nos compatriotes d'Ontario en un bloc national' » (p. 29). Comme nous le verrons, la mission de l'ACFEO évoluera au cours du siècle qui suivra mais déjà, la première organisation politique franco-ontarienne se voit comme une « assemblée délibérante » (p. 29), vision qui perdure de nos jours.

En juin 1912, le gouvernement conservateur du premier ministre James Whitney adopte le Règlement 17, qui limite désormais l'emploi du français dans les écoles de la province aux deux premières années d'enseignement,

pour autant que les parents en fassent la demande. Dès son adoption, la Commission des écoles séparées de l'Ontario (CESO) prend la décision d'y désobéir ouvertement, donnant ainsi le coup d'envoi à un mouvement de résistance qui durera quinze ans, avec l'ACFEO à sa tête.

Comme l'expliquent les deux auteurs, la CESO et l'ACFEO ont multiplié des fronts pour combattre le Règlement 17 et pour enrayer ses effets. Les auteurs empruntent cette formule comique de Winston Churchill pour résumer leurs succès dans cette entreprise : « le succès, c'est d'aller d'échec en échec sans perdre son enthousiasme, l'ACFEO, pendant les premières années de la crise scolaire, connut beaucoup de succès » (p. 46). La CESO et l'ACFEO ont contesté le Règlement 17, litige qui s'est malheureusement soldé par un échec, d'abord devant la Cour d'appel de l'Ontario (« *the use of any other language [than English] is in the nature of a concession and not a right* » [p. 46]), puis devant le Conseil privé à Londres. La CESO et l'ACFEO ont même sollicité l'appui du pape Benoît XV, principalement pour défendre leurs droits vis-à-vis des catholiques anglo-irlandais, cette aventure s'étant soldée par une encyclique plutôt mi-figue mi-raisin.

Mais c'est la résistance populaire au Règlement 17, très bien racontée par les auteurs, qui est demeurée dans la mémoire populaire, dont le fameux épisode des épingles à chapeaux durant lequel, selon la légende, des mères de familles ont repoussé les autorités provinciales venues contraindre des élèves d'Ottawa à réintégrer leur école désertée. Ces élèves faisaient désormais leurs classes dans une école clandestine dirigée par Diane et Béatrices Desloges, deux personnalités désormais passées à l'histoire.

Les auteurs évoquent également la solidarité suscitée par cette résistance auprès de la classe politique québécoise. Une « conception organique et traditionaliste de la nation canadienne-française » dictait à la classe politique québécoise un « devoir de solidarité envers ses ‘frères de la dispersion’ » (p. 57). Un tel élan de solidarité ne renaîtra véritablement qu’un siècle plus tard, et ce, à la suite du Jeudi noir de novembre 2018 lorsque le gouvernement Ford annonça l’annulation du projet de l’Université de l’Ontario français et la fin de l’indépendance du Commissariat aux services en français.

Comme l’écrivent Michel Bock et Serge Dupuis, la Première Guerre, ou plutôt l’amnistie, fit dorer une lueur d’espoir pour les militants de l’ACFEO : « Lassés de querelles linguistiques qu’avait portées à leur paroxysme la crise de la conscription de 1917, [une] élite anglophone prit la défense du bilinguisme au nom de l’unité canadienne » (p. 69). Comme quoi, il fallait bien susciter une querelle pour que la classe politique s’en lasse au point de faire naître, tout au moins, des velléités de compromis.

De fait, cette élite anglophone plus illuminée, ne réussira pas à faire rendre justice aux Franco-Ontariens, faute d’avoir pu rallier une coalition au sein du gouvernement. Toutefois, c’est la naissance d’une élite alliée anglophone qui incitera le sénateur Belcourt, de retour à la présidence de l’ACFEO en 1919, à fonder la Unity League, composée d’anglophones et de francophones, et dont la mission première était l’abolition du Règlement 17. Les auteurs racontent comment le sénateur Belcourt a même obtenu, dans une certaine mesure, la collaboration de la communauté anglo-irlandaise en faisant appel à leurs intérêts communs en matière fiscale.

Armée d'une ardente patience, l'ACFEO fera usage désormais de cette stratégie plus modérée sur le ton, mais plus habile sur le plan des alliances politiques, pour aboutir, au cours des décennies suivantes, à des succès progressifs qu'une résistance vociférante n'avait pu livrer jusqu'alors. La stratégie de l'ACFEO misait sur la collaboration de Queen's Park pour améliorer la qualité des écoles bilingues car, après tout, c'est la piètre qualité des écoles de langue française qui était le prétexte du Règlement 17. Dans cette optique, l'ACFEO a également obtenu l'appui des Oblats pour fonder une École de pédagogie de langue française pour parfaire la formation des enseignant.e.s francophones, projet toléré à ce moment par Queen's Park.

Petit à petit, l'intolérance de la classe politique anglophone s'étant diluée, le Règlement 17 ayant perdu sa raison d'être, un relâchement de son application a été amorcée en raison des priorités politiques de l'heure. En 1925, le député Aurélien Bélanger prononce un discours fougueux contre le Règlement 17, qui est applaudi par toute l'Assemblée législative, dont le premier ministre Howard Ferguson. Les auteurs expliquent que cette réaction inattendue avait des visées pragmatiques. Ferguson espérait obtenir l'appui de son homologue québécois Louis-Alexandre Taschereau, pour contrer les politiques du gouvernement fédéral en matière de ressources naturelles. Les auteurs font ressortir ce thème au courant de l'ouvrage, à savoir que les priorités politiques du gouvernement fédéral, qu'elles soient adoptées ou rejetées par Queen's Park, n'ont, pas toujours fait la fortune de la minorité franco-ontarienne. Cette dernière a su, sous le leadership de l'ACFEO-ACFO, se placer au bon lieu au bon moment.

## Chapitre II : La vigilance « exercée avec constance » (1927-1944)

Le deuxième article de la monographie, celui de Gratien Allaire, raconte la deuxième époque de l'ACFEO caractérisée par une bonne entente relative, due à une approche plus pragmatique des relations gouvernementales.

Bien que l'application du Règlement 17 ait été relâchée, celui-ci est demeuré en vigueur jusqu'en 1944, quoique balisé par la Circulaire 46 qui permettait désormais l'enseignement du français en remplacement des cours de « *Hygiene and Physical Culture, Art and Constructive Work, Nature Study, and Agriculture and Vocal Music* » (p. 94). Les Franco-Ontariens pouvaient désormais transmettre leur langue et leur culture au sein d'écoles qui demeuraient « bilingues », mais le droit à des écoles de qualité égale leur demeurait interdit. En principe, rien n'avait beaucoup changé depuis 1912, car la seule matière dont l'enseignement était permis en français était celui de la langue elle-même. Les écoles bilingues demeuraient sous une « double direction » : l'une qui supervisait l'enseignement du français et une autre qui assurait la conformité du programme ordinaire aux normes ministérielles. Autrement dit, les écoles « bilingues » demeuraient sous la tutelle de la majorité.

Néanmoins, l'ACFEO considérait la circulaire comme une « victoire », bien qu'incomplète (p. 95). Sur la base de cet acquis bien modeste, l'énergie de l'ACFEO est dédiée au courant de cette époque à la maximisation du potentiel de cette ouverture :

« l'ACFEO allait se consacrer avec diligence à la tâche, lourde et exigeante, de la mise en œuvre de l'enseignement du français : augmentation du nombre d'écoles élémentaires bilingues, expansion et inspectorat de l'enseignement bilingue au secondaire,

rédaction et adoption de manuels de langue française, mise en œuvre et amélioration du programme bilingue imposé par le Ministère, formation bilingue des enseignantes et enseignants, abolition de la double direction, etc. » (p. 95).

Ceci dit, sans se contenter de cette victoire, l'ACFEO a gardé le cap, tout au long de cette époque, sur son objectif d'obtenir des écoles françaises homogènes. Bien qu'elle n'y soit pas parvenue pendant ces années, les efforts de l'ACFEO se sont tout de même traduits, comme le rapporte Allaire, par une amélioration de la qualité de l'enseignement dans les écoles bilingues comme le démontre nettement l'augmentation des inscriptions à l'École normale de l'Université d'Ottawa, dirigée par le père René Lamoureux. Toutefois, le constat de l'ACFEO demeurait que la finalité de l'école bilingue, savoir le « bilinguisme intégral » des élèves, avait des « effets désastreux » qui justifiaient la revendication d'« une école de langue française et de culture canadienne-française dans laquelle l'anglais serait une langue seconde » (p. 105).

Bien que la question scolaire soit demeurée au centre des préoccupations de l'ACFEO durant cette période, Allaire explique comment l'ACFEO s'est également tournée vers les enjeux relatifs à l'agriculture (dont l'enseignement agricole), la colonisation et le syndicalisme, toujours dans une optique de construction nationale :

« L'ACFEO prônait le coopératisme, la création de centres d'aide aux chômeurs ainsi que le syndicalisme catholique, dans le dessein de les mettre à l'abri du communisme et, si possible, de les relocaliser sur des terres agricoles. Elle voyait dans la colonisation à la fois une solution économique à la crise [la Grande Dépression] et le moyen de poursuivre la mission apostolique et civilisatrice du peuple canadien-français » (p. 121-122).

Comme le rapporte Gratien Allaire, cette époque de l'ACFEO est plutôt caractérisée par la vigilance constante et la succession de modestes avancées qui sont difficiles à raconter avec verve. L'auteur, sur la base d'une riche documentation, fait le travail pointilleux autant qu'admirable de raconter dans le détail la teneur des discussions qui ont animé les différents congrès de l'ACFEO de cette époque. De plus, il résume les tenants et aboutissants des diverses stratégies de l'organisme.

La constance de l'ACFEO s'est soldée, au terme de cette époque, par la non-reconduction du Règlement 17 en 1944, succès inimaginable pour la génération précédente.

### **Chapitre III : Garder le cap dans une société en transformation (1944-1969)**

Pour Allaire, l'ACFEO demeure une organisation très proche de l'Église de 1944 à 1969. Comme le font remarquer Bock et Dupuis au premier chapitre, la « nation » canadienne-française n'est pas construite sur une charpente étatique, mais sur les structures institutionnelles fondées et gérées par l'Église catholique. L'ACFEO de cette époque demeure donc liée à ces structures pour assurer la cohésion et l'avancement de la collectivité franco-ontarienne. Marcel Martel, dans ce troisième chapitre, décrit les changements sociétaux qui ont mené à la réorganisation des structures de gouvernance de l'ACFEO, dont l'abolition des sièges du conseil d'administration réservés au clergé.

Au cours de cette période, l'ACFEO s'adapte de façon radicale à une époque elle-même aux prises à des transformations radicales. La Révolution tranquille du Canada français fait du Canada français une société de moins en

moins charpentée par des institutions ecclésiastiques, remplacées désormais par des organismes associatifs laïcs. Pour tenir compte de cette transformation, somme toute assez précipitée, l'ACFEO a su se positionner pour demeurer au centre du milieu associatif en adaptant ses structures de gouvernance pour s'affilier à de multiples organisations franco-ontariennes alors en éclosion, notamment l'Association de la jeunesse franco-ontarienne, l'Union des cultivateurs des franco-ontariens, la Fédération des caisses populaires, etc.

Cette époque est également celle de difficultés financières importantes pour l'ACFEO. Financée depuis ses débuts par la souscription annuelle, cette source de financement, toujours inadéquate, le devient encore plus à mesure que l'ACFEO multiplie ses champs d'activité. Martel décrit comment, pour résoudre ce problème, l'ACFEO a évolué vers le modèle de financement aujourd'hui généralisé dans le milieu associatif, fondé sur les subventions gouvernementales.

Comme l'écrit Martel, bien qu' « il n'y [eût] pas de mobilisation populaire sur la question scolaire entre 1944 et 1969, cette question n'était pourtant pas réglée » (p. 150). En effet, le système d'éducation franco-ontarien, si tant est qu'il en existât un, demeurerait vulnérable, voire menacé. Un rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation en Ontario recommandait, à toutes fins pratiques, l'abolition de ce système. Selon ce rapport, l'enseignement en français devait être limité aux six premières années d'école et l'enseignement du français au secondaire devait être enseigné comme langue seconde. L'ACFEO, évidemment, a catégoriquement rejeté ces recommandations qui semblaient plutôt motivées par un sentiment anti-catholique qu'un réel objectif de réforme.

Suivant les protestations de l'ACFEO, le gouvernement abandonna les recommandations de la Commission royale au grand soulagement de l'ACFEO et des Franco-Ontariens.

Toujours est-il que l'enseignement secondaire en français demeurait l'objet de vives discussions au sein de l'ACFEO. Comme le rapporte Martel, cette époque se démarque par un développement économique sans précédent, et une transformation conséquente du marché du travail, qui rend l'obtention d'un diplôme d'études secondaires indispensable. Or, les écoles secondaires, ou plutôt les « *high schools* » comme on disait alors, non sans justification d'ailleurs, demeuraient des institutions anglo-dominantes, voire carrément anglophones.

De manière générale, l'ACFEO encourageait la fréquentation des écoles catholiques privées de langue française, les high schools « bilingues » étant essentiellement des « véhicules d'assimilation », comme on les appellera plus tard. Évidemment, cet encouragement ne gagnait pas l'unanimité étant donné les coûts associés aux écoles privées. Cela étant, pour améliorer le taux de scolarisation des Franco-Ontariens, l'ACFEO n'eut pas de choix que de favoriser la multiplication des high schools, la province demeurant intransigeante quant au financement d'écoles secondaires de langue française financées sur les deniers publics. Et pourtant, le décrochage scolaire chez les Franco-Ontariens atteignait des proportions épouvantables : « Le nombre d'élèves qui abandonnent en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année est deux fois plus élevé chez les étudiants franco-ontariens que chez les élèves anglophones » (p. 159) ; « en 1959, seulement 38 % des Franco-Ontariens avaient terminé leur 11<sup>e</sup> année, tandis que 3 % d'entre eux avaient obtenu un diplôme de 13<sup>e</sup> année » (p. 158).

Cette époque est celle de la Commission Laurendeau-Dunton, devant laquelle l'ACFEO a fait valoir la nécessité d'obtenir des écoles de langue française homogènes au primaire et au secondaire. L'ACFEO a également fait valoir la nécessité de ce qu'on appellera la gestion par et pour, car « la création d'écoles de langue française dépendait de conseils scolaires gérés souvent par des anglophones indifférents aux besoins éducatifs de la langue française » (p. 159). Pourtant, dans ses discussions avec le gouvernement provincial, la gestion scolaire n'était même pas à l'ordre du jour. Il faudra atteindre l'arrêt Mahé, en 1990, pour que le droit à la gestion scolaire, corollaire nécessaire au plein exercice des droits scolaires, soit élevé au statut de droit constitutionnel par la Cour suprême du Canada.

Comme on l'a vu, l'ACFEO a su s'adapter à la laïcisation empressée de la société franco-ontarienne en refondant ses structures. Or, pendant cette même époque, l'ACFEO a aussi dû s'adapter à une refonte identitaire. Le nationalisme canadien-français, autrefois conquérant, s'est retranché dans sa palissade pour devenir le nationalisme québécois. Désormais, les Canadiens-français de l'Ontario ne sont plus la tête de pont d'une nation colonisatrice ; ils sont, pour les Québécois, les cousins oubliés d'une nation qui se voit elle-même comme étant colonisée. Comme le dit Gaétan Gervais, cité dans le chapitre suivant : « l'Ontario français cessa d'être la partie ontarienne du Canada français pour devenir la partie française de l'Ontario » (p. 172).

## **Chapitre IV : Une association nouvelle pour une ère nouvelle (1969-1982)**

C'est cette « reconfiguration du projet national canadien-français » (p. 175) que retrace Michel Bock dans un chapitre fascinant sur la place de l'ACFEO au sein des débats constitutionnels qui ont marqué les années 70 et le début des années 80. Pour commencer, c'est à cette époque que l'ACFEO s'est rebaptisée l'Association canadienne-française de l'Ontario. Même si le dossier scolaire ne s'est pas réglé en définitive pendant cette période, l'ACFEO avait déjà commencé, au courant des années soixante à élargir l'éventail de ses activités et ce nouveau nom se voulait le reflet d'une organisation qui interviendrait désormais dans un nombre croissant de domaines, dont ceux de la culture, de l'économie, du politico-juridique et des services sociaux et communautaires.

Cet élargissement est le résultat de la sécularisation de la société canadienne-française comme on l'a vu. Michel Bock, en s'appuyant sur la thèse de Fernand Dumont, propose que cette sécularisation est aussi à l'origine de l'éclatement du Canada français : « Bien plus que le résultat de facteurs d'ordre strictement idéologique, [...] la redéfinition des rapports entre le Québec et l'Ontario français étaient largement imputables au redéploiement structurel que subissait l'organisation sociale canadienne-française » (p. 176). Comme le rapporte Bock, cette redéfinition ne se vit pas sans douleur, la disparition du projet national canadien-français se vit comme un deuil, voire un traumatisme, par bien des Franco-Ontariens.

Ceci dit, la redéfinition du projet national est aussi le résultat de pressions venues de l'intérieur : « Les mouvements de jeunesse franco-ontariens [...] contribuèrent à une critique parfois marxisante, parfois antinationaliste, de ce

qu'ils percevaient comme l'élitisme du projet national canadien-français et le traditionalisme, jugé anachronique et elle-même qualifiée par une partie de la jeunesse de 'croulante' » (p. 178). (Bock note incidemment un article du sociologue Donald Dennie dans la première livraison de la Revue du Nouvel-Ontario qui critiquait l'ACFO pour sa défense « d'intérêts de classe en adhérant à une idéologie foncièrement nationaliste, au mépris de la classe ouvrière » [p. 195]). Pour sa part, Jean-François Aubé, alors président de l'Association provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français, réclamait la fin de « l'ère du dirigisme » pour que l'ACFO prenne « racine à la base » (p. 200). Même si l'ACFO s'est redéfinie en partie au cours de cette époque, l'organisme ne s'est pas transformé en mouvement de contestation radical comme l'espéraient les leaders de la jeunesse franco-ontarienne. En effet, comme l'explique Bock, « la stratégie de la désobéissance civile, en effet, correspondait mal aux moyens d'action plus modérés qu'elle privilégiait sinon depuis sa fondation » (p. 203). Ce sont ces moyens d'action modérés qui, à long terme, ont permis à l'ACFO de cultiver la confiance du gouvernement et ainsi d'obtenir des avancées très importantes pour les Franco-Ontariens.

Même si, de notre perspective, l'ACFO est restée fidèle à son idéal de modération, il n'en demeure pas moins que cette époque en fut une de vives tensions entre radicaux et modérés, les premiers accusant les seconds de non-représentativité. Cet enjeu a abouti à une décentralisation importante de l'ACFO, effectuée dans le but, justement, d'accroître la représentation des régions au sein de l'organisme.

Cette époque est aussi marquée par les crises scolaires de Sturgeon Falls (1971) et de Penetanguishene (1977) qui illustrent, toutes les deux, la nécessité urgente pour la communauté franco-ontarienne d'obtenir le droit à la gestion scolaire. Dans l'un et l'autre cas, les conseils scolaires anglo-dominants refusaient de faire construire des écoles secondaires pour les Franco-Ontariens de ces régions, forçant la cohabitation des élèves avec leurs camarades anglophones : un « génocide culturel » (p. 219) selon l'ACFO, dont la modération a bien ses limites. À Sturgeon Falls comme à Penetang, la mobilisation populaire est telle que les conseils scolaires, de guerre lasse, accèdent à la construction d'écoles secondaires homogènes.

Le passage le plus fascinant de ce chapitre est celui qui porte sur le positionnement de l'ACFO dans le cadre de la crise constitutionnelle qui a mené au rapatriement de la Constitution et à l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés. Comme on l'a vu, la réinvention du projet national québécois en un projet indépendantiste a forcé la régionalisation de l'identité franco-ontarienne. Ceci dit, « les revendications de l'ACFO [...] en matière constitutionnelle continuaient de s'inscrire dans la logique de la dualité nationale et de la thèse des peuples fondateurs, comme quoi il subsistait, dans leur conception de l'identité des communautés minoritaires, quelque vestige de l'ancienne référence canadienne-française » (p. 228). Si le Québec avait abandonné ses congénères de l'Ontario, les Franco-Ontariens, eux, n'avaient pas pour autant abandonné le Québec. Ironiquement, c'est cette conception pancanadienne du projet national qui poussera l'ACFO à se ranger du côté du Québec dans le cadre des négociations constitutionnelles. L'ACFO voit dans les revendications

nationalistes du Québec le moteur de ses propres revendications pour l'Ontario français, à savoir, l'autonomie de gestion des écoles de langue française et le bilinguisme officiel en Ontario.

Dans cet esprit, l'ACFO ne se range pas du côté du non dans la campagne référendaire de 1980, malgré les pressions du gouvernement fédéral. Mauvais calcul, car l'ACFO ne sera pas invitée à la table des négociations pour le rapatriement de la constitution. Elle critiquera également l'absence d'un droit de veto pour le Québec, lequel, selon une idée plutôt naïve, pourrait être utilisé « non seulement pour des raisons propres aux Québécois mais également en faveur des Franco-Ontariens » (p. 229). Comme le souligne Bock, l'ACFO paiera cher cette erreur stratégique, car elle se voit immédiatement marginalisée du processus de réforme constitutionnelle par le gouvernement libéral.

Il en a résulté que l'ACFO n'a pas atteint ses deux objectifs constitutionnels. Certes, la Cour suprême du Canada viendra interpréter l'article 23 pour y trouver un droit de gestion des établissements scolaires dans l'arrêt Mahé, mais seulement en 1990, au terme d'une longue lutte judiciaire. Opinion toute personnelle : si la gestion et le contrôle des établissements scolaires est une nécessité sur le plan politique pour que l'article 23 satisfasse à son objectif de protection des langues officielles minoritaires, cette nécessité ne découle pas clairement du texte constitutionnel lui-même. Au moment où la Reine signe l'acte de rapatriement en 1982, il n'est pas du tout clair que la gestion scolaire est un droit constitutionnel. Il s'agit d'un droit que nous tenons pour acquis aujourd'hui, mais il aura fallu au juge en chef Dickson beaucoup d'ouverture pour le faire ressortir du texte de l'article 23.

Le bilinguisme officiel en Ontario, quant à lui, est resté lettre morte, du moins sur le plan des principes. En pratique, toutefois, les efforts patients et continus de l'ACFO aboutiront dans les années 80 à la fameuse « loi 8 » qui garantira désormais la bilinguisation de l'appareil étatique ontarien.

### **Chapitre V : De nouveaux gains de nouveaux défis (1982-1992)**

Dans l'avant-dernier chapitre, Michel Bock décrit une époque caractérisée par des gains très importants pour les Franco-Ontariens même si, au même moment, l'ACFO est forcée de rationaliser ses opérations. Comme on l'a vu, depuis les années 40, l'ACFO a eu une auto-conception hégémonique de sa place dans le milieu associatif franco-ontarien. Même si, pendant plusieurs décennies, l'ACFO a été le porte-parole principal de la collectivité franco-ontarienne dans une large gamme de dossiers : agricole, économique, scolaire et culturel, cette hégémonie a commencé à s'effriter dès les années 60, sa représentativité ayant été remise en question à plusieurs reprises.

Les années 80 marquent le début de la fin de cette évolution. La décentralisation des opérations de l'ACFO durant les années 70 aboutit, pendant les années 80, à la sécession des ACFO régionales du Nord qui négocieront désormais leur financement directement avec le secrétariat d'État sans être redevables à la maison mère d'Ottawa. Ce changement majeur parmi d'autres poussera l'ACFO à rationaliser ses opérations et à limiter son mandat à la revendication des intérêts politiques de la collectivité franco-ontarienne.

Cette rationalisation ne se traduit pas pour autant en une perte de vitesse pour l'ACFO qui voit des gains majeurs pour la collectivité au cours de cette période.

Même si l'ACFO a raté son pari constitutionnel, les années 80 voient aboutir la bilinguisation des services étatiques avec l'adoption de la Loi sur les services en français, ainsi que la bilinguisation de l'appareil judiciaire avec la loi 100, qui vient amender la Loi sur les tribunaux judiciaires : les Franco-Ontariens pourront désormais demander des procès civils bilingues dans leur province. Ces deux avancées très importantes sont le fruit d'un long lobbying par l'ACFO qui a atteint ses objectifs, entre autres, par la recherche constante de bonnes relations avec les instances politiques et l'élite anglophone, notamment avec le procureur général de l'époque, plus tard juge en chef de l'Ontario, Roy McMurtry.

En matière scolaire, l'ACFO continue pendant cette période à faire pression sur le gouvernement pour obtenir la gestion des établissements scolaires, par et pour les francophones. Même si l'arrêt Mahé pouvait sembler être un as dans son jeu, la communauté franco-ontarienne n'obtiendra la gestion de ses conseils scolaires pleinement indépendant qu'en 1997, les gouvernement Peterson et Rae ayant préféré attendre la fin des travaux de la Commission royale d'enquête sur l'éducation. C'est sous le gouvernement Harris que le grand rêve franco-ontarien s'accomplit dans le cadre d'une refonte majeure du système scolaire qui affecte tous les Ontariens. Ce long combat est aussi marqué par des disputes au sein de la communauté franco-ontarienne sur la question des écoles séparées. Les Franco-Ontariens auront obtenu la gestion scolaire, mais l'ACFO n'aura pas réussi, en dépit de ses efforts, à colmater la brèche dans la communauté sur cette question : les Franco-Ontariens seront désormais desservis par des conseils scolaires publiques et des conseils scolaires catholiques.

Enfin, cette période est aussi caractérisée par de profondes réflexions identitaires. À cette époque, l'ACFO « se préparait à liquider la mémoire du Canada français comme principe structurant de l'espace public franco-ontarien dans la mesure où elle la jugeait incompatible avec l'intégration de groupes ethno-culturels au réseau associatif franco-ontarien » (p. 289). En effet, l'importante immigration venue des Antilles, d'Afrique et du Moyen Orient est désormais reconnue comme étant un souffle vital pour la communauté franco-ontarienne dont les faibles taux de natalité ne sauraient, à eux seuls, assurer sa pérennité. Par conséquent, si elle doit survivre, la communauté franco-ontarienne ne peut se limiter aux Francophones « de souche ». La francophonie n'est plus un attachement à la mémoire collective d'un peuple, mais bel et bien une affaire de langue et de culture. L'ACFO propose donc la définition suivante de Franco-Ontarien : « toute personne résidant en Ontario, et dont la langue officielle canadienne est le français et qui s'identifie à la culture française » (p. 295-296).

Si l'ACFO se met désormais au diapason des valeurs multiculturelles de la Charte, la valorisation du pluralisme culturel au sein de la communauté franco-ontarienne rendra difficile la mise sur pied d'un projet commun, ce qui mènera l'ACFO à une dernière crise de représentativité qui sera son dernier chapitre.

## **Chapitre VI : De l'ACFO à l'AFO (1992-2006)**

Dans le dernier chapitre, Anne Gilbert et Mariève Forest traitent des défis qui ont marqué les dernières années de l'ACFO. Ces défis sont en partie le résultat indirect des succès de la francophonie minoritaire. Une fois adoptée, la Charte canadienne des droits et libertés, et son articu-

lation statutaire, la Loi sur les langues officielles, garantissaient une fois pour toute une gamme de droits et de reconnaissances longtemps revendiqués par l'ACFO et ses homologues des autres provinces. Bien entendu, les premières années qui suivirent la promulgation de ses droits ne furent pas sans combat, car bien de ces droits demandaient d'être balisés et confirmés par l'organe judiciaire. Au palier provincial, la mise en œuvre de la Loi sur les services en français demandait une attention constante de l'ACFO, afin d'assurer la bilinguisation effective des services provinciaux.

C'est dans le but d'améliorer son efficacité politique auprès de Queen's Park que l'ACFO décide durant cette période de déménager son siège social à Toronto, projet qui avait été longtemps mijoté. Comme le raconte Gilbert et Forest, cette aventure est surtout caractérisée par la déconvenue. L'ACFO vit des difficultés financières importantes, car la structure du financement fédéral plus généreux envers les communautés de langues officielles en situation minoritaire n'avantage pas l'ACFO. Les loyers torontois n'arrangent pas non plus les choses. Enfin, l'ACFO vit difficilement son manque de traction à Toronto, où les conservateurs de Mike Harris ne montrent guère d'enthousiasme pour les causes francophones.

Mais c'est surtout à Ottawa que s'érode le capital politique de l'ACFO. La partie VII de la Loi sur les langues officielles a poussé le gouvernement fédéral à mettre sur pied des « mesures positives » qui doivent favoriser l'essor des communautés francophones en situation minoritaire. Ces mesures positives se traduisent par un financement accru, mais aussi de nouvelles structures de consultation et de partenariat, qui incluent, en Ontario,

la Direction Entente Canada-communauté Ontario (DECCO). C'est donc au sein de cette structure que se négocient désormais les avancées de la communauté franco-ontarienne. Comme le documentent Gilbert et Forest, l'ACFO se trouve donc écartée du pouvoir dans cette nouvelle écologie institutionnelle.

En perte de pertinence et de moyens financiers, l'ACFO du début des années 2000 se trouve donc paralysée et c'est dans ce contexte que le milieu associatif réclame une nouvelle réorganisation en profondeur de l'organisme phare de la communauté franco-ontarienne. Ces clameurs aboutissent à un plan d'action qui prévoit la fusion de l'ACFO avec la DECCO pour devenir l'AFO – l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario –, fondée en 2005.

## **Discussion**

C'est ainsi que s'achève sans trop de bruit l'histoire de cet organisme qui, un siècle durant, a organisé et structuré l'évolution politique de la communauté franco-ontarienne. L'ACFO n'a plus d'existence juridique, certes, mais son héritage organisationnel, lequel transcende son existence juridique, perdure. Les historiens à venir de l'AFO ne verront qu'une continuité entre ces deux organismes qui se ressemblent dans leurs mandats et dans leur philosophie de l'organisation politique.

C'est cette continuité de l'organisation politique de l'Ontario français qui a su guider la communauté dans une évolution largement pacifique mais couronnée de succès. Il faut le redire, la communauté franco-ontarienne n'a jamais représenté plus de 10 % de la population ontarienne. Et pourtant, cette communauté a su, largement grâce à l'ACFO, arriver à des fins guère imaginables au début du XX<sup>e</sup> siècle. Qui eût cru, en 1912,

que la communauté franco-ontarienne gèrerait moins d'un siècle plus tard ses propres conseils scolaires? Qui eût rêvé qu'avant la fin du XX<sup>e</sup> siècle l'Ontario deviendrait une province de facto bilingue? Ou du moins, une province dont les résidents de langue française ont des droits globalement semblables à ceux dont bénéficient les francophones du Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue. Ce livre intéressera certainement ceux qui voudront comparer l'efficacité et l'efficacit  de l'organisation politique franco-minoritaire dans ces deux provinces.

De leur c t , les Acadiens et Francophones du Nouveau-Brunswick sont parvenus   graver leurs droits g n raux dans le marbre constitutionnel, mais l'exercice de leurs droits est rendue particuli rement difficile par l'inertie d'une classe politique, autant francophone qu'anglophone, qui s'int resse peu   leur mise en  uvre et, pas du tout,   leur  largissement. En revanche, les grands principes ne r gnent pas au « pays l gal » franco-ontarien autant que les mesures concr tes, lentement et progressivement acquises.

De ch teaux en Espagne, les acquis franco-ontariens sont devenus des ch teaux de cartes, car ils sont menac s en permanence ; l'absence de protections constitutionnelles, tant souhait es par l'ACFO des ann es 70 et 80 rend la protection de ces acquis parfois difficile. L'abolition r cente du poste de Commissaire aux services en fran ais ind pendant en est un exemple tragique. M me l'h pital Montfort, sauv  par le judiciaire in extremis, aurait tr s bien pu succomber aux r formes agressives du gouvernement Harris n'eût  t  l'application par la Cour d'appel du principe constitutionnel non- crit de protection des minorit s, principe alors nouvellement

reconnu par la Cour suprême du Canada, et dont la portée reste aujourd'hui encore à définir. Mise à part l'affaire Montfort, l'histoire des droits linguistiques en Ontario français n'est pas une saga judiciaire, mais une saga politique.

C'est largement grâce à l'action politique que l'Ontario français a réussi tant bien que mal à assurer, non seulement sa progression, mais aussi la protection de ses acquis. Et cette tradition perdure avec l'AFO : la défense de l'Université de l'Ontario français suite au Jeudi noir de novembre 2018 est un succès politique et non un succès judiciaire. Plusieurs acteurs ont participé à cette sauvegarde, mais c'est l'existence d'une organisation politique professionnelle et efficace, héritage de l'ACFO, qui a su ressortir des générations de Franco-Ontariennes et de Franco-Ontariens dans la rue comme on n'avait pas vu depuis les temps du Règlement 17. Mais il faut savoir que, c'est aussi dans les coulisses de Queen's Park que l'avenir de l'UOF s'est joué et ce, grâce aux relations de bonne foi que les intervenants concernés ont su retisser et maintenir.

Cet ouvrage fait ressortir en détails le travail minutieux des personnalités qui ont maintenu ce flambeau d'organisation politique que fut l'ACFO. Il nous fait comprendre, en 2020, l'importance pour une minorité de maintenir une organisation politique et communautaire solide et bien financée. Cet ouvrage fait aussi comprendre l'importance pour une telle organisation d'être à l'écoute de ses membres afin de pouvoir se réinventer et ainsi demeurer pertinente. Résistances, mobilisations et contestations est un ouvrage profondément crédible dont la lecture accessible est recommandée à quiconque voudra, autant un portrait d'ensemble de l'histoire politique des Franco-

Ontariens, qu'une riche source de documentation précise sur la présence française en Ontario.

Ce livre fait comprendre que l'organisation politique et communautaire a un but fondamental, celui d'assurer la pérennité d'une présence collective. Si nous sommes et nous serons, c'est grâce à cette organisation politique, mais aussi grâce aux historiens qui synthétisent le passé pour mieux préparer l'avenir.